

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

MAURITANIE: Le président de l'IRA et cinq de ses membres graciés

Paris-Genève, le 16 février 2011. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), se réjouit de la remise de peine prononcée en faveur de M. Biram Ould Dah Ould Abeid, président de l'Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie (IRA) et chargé de mission auprès de SOS-Esclaves, ainsi que MM. Dah Ould Boushab, Mouloud Ould Boubi, Ali Ould Boubarak Fall, Sheikh Ould Abidin Ould Salem et Bala Touré, tous membres de l'IRA, suite à une grâce présidentielle prononcée le 15 février 2011, à l'occasion de l'Aïd el-Maouloud.

MM. Biram Ould Dah Ould Abeid, Ali Ould Boubarak Fall, et Sheikh Ould Abidin Ould Salem, qui restaient détenus jusqu'alors à la prison de Nouakchott, ont par conséquent été libérés.

Les six défenseurs avaient été arrêtés et placés en détention suite à une enquête qu'ils effectuaient sur un cas présumé d'esclavage¹. Ces faits étaient intervenus quelques semaines après l'octroi le 15 décembre 2010 à SOS Esclaves du prix 2010 des droits de l'Homme de la République française pour son engagement dans la lutte contre l'esclavage en Mauritanie et dans la sous-région.

Accusés de supposés "coups et blessures" contre la police, "attroupement illicite" et "appartenance à une organisation non-autorisée", les six défenseurs avaient été condamnés le 6 janvier 2011 à un an de prison dont six mois de prison ferme et 500 000 ouguiyas d'amende (environ 1366 euros) pour MM. **Biram Ould Dah Ould Abeid, Ali Ould Boubarak Fall, et Sheikh Ould Abidin Ould Salem**, six mois de prison avec sursis et 100 000 ouguiyas d'amende (environ 267 euros) pour MM. **Mouloud Ould Boubi et Bala Touré**, et six mois de prison avec sursis et 10 000 ouguiyas d'amende (environ 27 euros) pour M. **Dah Ould Boushab**. Les avocats de la défense avaient interjeté appel de la décision, qu'ils considéraient comme inique. L'Observatoire avait déploré ces condamnations, qui visaient manifestement à entraver leurs activités de défense des droits de l'Homme².

L'Observatoire se félicite aujourd'hui de ces libérations et remises de peine en faveur des six militants abolitionnistes, mais regrette qu'elles soient intervenues sur décision du chef de l'Exécutif.

L'Observatoire demande aux autorités mauritaniennes de garantir en toutes circonstances la protection des défenseurs et les libertés d'expression et d'association dans le pays, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et aux autres conventions internationales ratifiées par la Mauritanie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- FIDH : Karine Appy : + 33 1 43 55 25 18
- OMCT : Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39

¹ Cf. Communiqué de presse de l'Observatoire du 15 décembre 2010.

² Cf. communiqué de presse de l'Observatoire du 10 janvier 2011.